

Le Collège des Jésuites ouvert en 1608

Par Lettres patentes du 26 mars 1606, Henri IV autorise les jésuites à s'établir à Reims au collège des Ecrevés et à y acquérir des maisons et jardins voisins.

Cette autorisation suscite aussitôt une protestation par le syndic des habitants, Jean de Laval, reproduite dans les conclusions du Conseil de Ville du 19 avril 1606, selon laquelle la venue des jésuites n'a pas été demandée par les habitants, contrairement à ce qui figure dans les Lettres patentes.

Néanmoins, les jésuites s'installent le 24 août après avoir passé avec le Chapitre un contrat de donation du collège le 21 août, mais sans donner de cours, se contentant de ministères et de prédications.

Grâce aux libéralités de personnalités du diocèse, mais surtout grâce à François Brûlart de Sillery, conseiller et aumônier du roi, abbé de l'abbaye de La Valroy, ils quittent au bout de deux ans le collège des Ecrevés.

François Brûlart acquiert en effet, progressivement, des maisons autour du prieuré de Saint-Maurice qu'il donne à la Compagnie de Jésus :

- une maison rue Neuve achetée le 26 novembre 1607 à Jean Monneuse qui a pour enseigne Les Trois Croissants,
- le 28 avril 1608, l'hôtel de Cerny au carrefour des rues Neuve et de Normandie (aujourd'hui rues Gambetta et Eugène Wiet), dont la porte d'entrée donne sur la rue du Ruisselet, où les jésuites ouvrent leur collège le 18 octobre 1608 à la saint Remi et les premiers cours débutent sous la direction du Père Péteau,
- une petite maison achetée le 18 septembre 1608 à Raulin Pussot, tonnelier, et sa femme Jacqueline Monneuse, située entre le collège et le prieuré de Saint-Maurice,
- le 30 juillet 1609 une autre maison rue Neuve "faisant cour du cimetière Saint-Maurice".

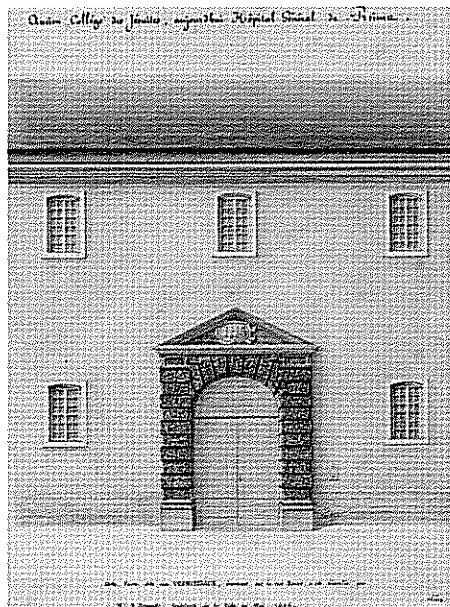
Le 9 novembre 1611, les jésuites demandent que le contrat de donation de la maison des Ecrevés par le Chapitre soit considéré comme nul et non avenu.

Le prieuré de Saint-Maurice voisin de leur collège, très convoité, est échangé en 1615 contre celui de Sainte-Vaubourg près d'Attigny, puis d'autres bâtiments sont édifiés grâce à François Brûlard abbé de La Valroy jusqu'en 1620.

Le collège, les locaux conventuels et la plus belle partie, la bibliothèque, sont bâtis ou agrandis successivement en 1619, 1627 et surtout en 1678.

L'Hôtel de Cerny

Aucun document n'apporte de renseignements précis concernant l'hôtel de Cerny. Le nom de Cerny, territoire normand, est à rattacher à un précédent propriétaire "messire Charles, comte de Cerny" qui, en 1597, avait acheté cette demeure dont on ne connaît qu'une description sommaire : "une maison, cours, chambre, salle, greniers, étables, jardins". L'acquisition de l'hôtel faite par François Brûlart en 1608 ne nous apportera pas plus de connaissances des lieux. On sait seulement qu'il le fit réparer et assortir de ce qui était nécessaire pour commencer les classes. Puisqu'il y "fit construire à ses frais et sur une large échelle des classes et des salles d'étude capables de recevoir un nombreux personnel."



On sait aussi qu'il éleva "cinq chambres au dessus de la galerie en les meublant pour qu'y soient logés à perpétuité quatre religieux écoliers". Fondateur du collège, François Brûlart dota l'établissement de revenus réguliers sans lesquels celui-ci n'aurait pu subsister, l'enseignement dispensé étant gratuit. En 1610 et

1613 il financera des travaux importants qu'on sait avoir été exécutés par des maçons.

Mais nous n'aurons toujours ni plans ni états des lieux.

Un dessin du XIX^e siècle est le seul témoignage iconographique de l'hôtel de Cerny dont il reproduit la porte d'entrée. Elle était à l'origine surmontée d'une inscription qui rappelait que sur la volonté d'Henri IV un collège jésuite avait été ouvert à Reims en 1608.

Anne Faivre ■

Direction de la Culture et

Sylvie Nélis

Archives Municipales et Communautaires ■